

Commune d'Essertines-sur-Yverdon

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 02/2026

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité et pour autant que ces ouvrages ne situent pas en zone agricole.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Hugues Jaccard et Alexandra Cattin
Lieu-dit :
Adresse locale : Rue du Collège N° : 17
Téléphone : +41 79 371 40 10 Téléfax :
Parcelle n° : 115 N° ECA : 446
Surface parcelle : 1145 Note architectural NRA :
Coordonnées nationales, selon CNS : 2 538 800 / 1 174 000
Zone selon plan général d'affectation : habitation de très faible densité (HTF).....

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans :
Adresse :
Description de l'ouvrage : Remplacement de la piscine hors sol démontable.....
Ancienne : 412 x 201 x 122 cm (8124 L à 90%)
Nouvelle : 488 x 244 x 122 cm, (11'532 L à 90%)
Agrandissement de la surface dallée
.....
.....
Façades – matériaux :
Toiture – matériaux :
Coût estimatif des travaux : Frs 500
Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Epan-Meyres Date : 05.05.2026

Signature(s) : [Signature] A. Catt

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Epan-Meyres Date : 05.05.2026

Signature(s) : [Signature] A. Catt

Atteste(nt) avoir pris connaissance, voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 11 mai 2026, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance au sens de l'article 111 LATC.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 13 mai au 11 juin 2026

Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale



- Annexes : 2x plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
- 2x plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension